

Communiqué de l'association « Initiatives pour le Climat et l'Énergie » du 2 avril 2022

L'association « Initiatives pour le Climat et l'Énergie » questionne les candidats à l'élection présidentielle

Notre association, par ses statuts, a pour objectif d'informer sur les questions de climat et d'énergie, et d'agir dans ces domaines, pour une écologie réelle et raisonnée ainsi que pour la défense de la souveraineté industrielle et économique de notre pays.

La question de la production d'électricité par le solaire photovoltaïque et l'éolien, est à l'ordre du jour en France, car:

- 1) par leur nature intermittente et non pilotable, et faute de solution de stockage adaptée, ces énergies nécessitent des sources importantes d'appoint permanent et pilotable. Avec la fermeture non motivée pour des raisons économiques ou de sûreté de nos centrales nucléaires, et le bradage de nos barrages, elles provoqueront en France une augmentation massive des émissions de gaz à effet de serre. Ceci est constaté en Allemagne qui, malgré un important parc solaire et éolien, est obligée de continuer à faire appel massivement au gaz et au charbon pour la production d'électricité. Ceci provoque une « carence de l'Etat » vis à vis de ses engagements de réduction de gaz à effet de serre. De plus l'actualité prouve que la dépendance au gaz étranger, russe aujourd'hui, est bien plus grave que le besoin d'uranium, qui peut être approvisionné de différents pays, voire recyclé ou extrait en France comme ce fut le cas dans le passé, et n'induit donc pas de dépendance. En complément, les stocks disponibles en France suffisent à plusieurs années de production contre moins de trois mois pour le gaz. C'est pourquoi l'énergie nucléaire pilotable associée à l'énergie hydraulique (barrages qui permettent le stockage) garantit l'indépendance énergétique de la France.
- 2) elles provoquent des dépenses que le consommateur et le contribuable devront couvrir, qu'il soit un particulier, une entreprise ou une administration. Or l'électricité française, grâce au parc hydraulique et nucléaire existant, permet à la France de disposer, sur l'ensemble du territoire national, d'une électricité déjà décarbonée et pour laquelle les investissements de production et de transport sont largement amortis. Elle est l'une des moins chères d'Europe, et bénéficie pour l'acheminement de la péréquation tarifaire.

- 3) elles déstabilisent notre système de production d'électricité, public et national, au profit d'opérateurs privés et d'intérêts financiers. Ces derniers souhaitent bénéficier d'abord des subventions et d'une régulation publique en leur faveur au détriment du contribuable, du consommateur d'énergie et de l'intérêt général.
- 4) elles ravagent nos paysages et nos espaces maritimes côtiers, avec un impact visuel et écologique majeur.
- 5) elles asservissent notre pays à des consortiums multinationaux mettant en péril notre indépendance, notre souveraineté, et menaçant emploi et savoir faire.
- 6)) elles induisent un risque majeur d'interruption brutale de la fourniture d'électricité (« black out »), par rupture de l'équilibre du réseau.

En particulier, au large du littoral français, notamment en Charente Maritime et en Vendée, à la suite des programmes en Bretagne, en Normandie, en Picardie et Flandres, et aujourd'hui en Méditerranée, malgré l'opposition de larges secteurs de la population et des défenseurs de l'environnement, et avec des consultations biaisées et d'ailleurs jamais prises en compte, comme pour les implantations à terre, de vastes parcs d'éoliennes sont prévus. Cette implantation se fait souvent en zone de parc naturels, sites classés, zones de pêche côtières et touristiques. Les coûts d'investissements et d'exploitation devront intégrer un contexte maritime particulièrement contraignant. Les montants financiers en jeu engageront l'avenir et entraveront des investissements autrement pertinents.

Nous avons participé au débat public par un « cahier d'acteur » qui est publié sur le site :

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-03/ENA-CA-09-Initiatives-pour-le-climat-et-l-energie.pdf>

Nous demandons donc aux candidats quelles actions ils comptent entreprendre :

- 1) Pour faire cesser ces opérations de soutien massif de notre gouvernement à des programmes industriels dont la finalité répond d'abord à des intérêts financiers privés avant l'intérêt général, celui du consommateur et du contribuable

- 2) Pour exiger toute la transparence sur les motivations qui conduisent à favoriser des régulations publiques favorables à l'implantation et au financement de telles aberrations écologiques comme industrielles
- 3) Pour abroger la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) et la Programmation Pluriannuelle de l'Electricité (PPE), principales sources des aberrations actuelles, par des lois et des décrets en accord avec les réalités scientifiques, économiques et sociales de la production d'électricité dans notre pays, guidés par la préoccupation constante de l'intérêt à long terme des Français plutôt que de l'intérêt immédiat des « investisseurs » internationaux.

Les candidats sont également invités à déclarer l'ensemble de leurs conflits d'intérêts avec toute entreprise privée liée au domaine de l'énergie.

Nous leur demandons aussi de se prononcer pour une véritable décarbonation de notre économie et de nos territoires. Cette décarbonation nécessite le développement, dans un cadre public en concertation étroite avec les collectivités locales et territoriales, des infrastructures pour une mobilité électrique bas carbone. La nécessaire augmentation de la production électrique décarbonée suppose aussi un soutien durable à l'énergie nucléaire.